

offres de garde d'enfants

Inscrivez votre enfant chez un(e) assistant(e) maternel(le) ou dans un jardin d'enfants



Offres de garde

Si votre enfant a atteint l'âge de un an, il peut bénéficier d'un soutien précoce. Les enfants plus jeunes peuvent également en bénéficier si leurs parents ne peuvent pas s'occuper d'eux, par exemple s'ils travaillent tous les deux. Le soutien précoce comprend la formation, l'éducation et l'encadrement. Le soutien précoce des enfants âgés de moins de 3 ans a lieu chez un(e) assistant(e) maternel(le) ou dans une institution ouverte en journée (jardin d'enfants).

Guide de la garde d'enfants

Vue d'ensemble de toutes les offres à Brême: le Guide de la garde d'enfants contient un plan de la ville avec tous les jardins d'enfants et assistants maternels. En outre, il fournit des renseignements par exemple sur l'offre des places et le profil pédagogique.

 www.kinderbetreuungskompass.de



Ce symbole indique les assistants maternels gardant jusqu'à 5 enfants.



Ce symbole indique les jardins d'enfants et les assistants maternels gardant jusqu'à 10 enfants.

Garde d'enfants en journée

Pour la garde d'enfants en journée, votre enfant est gardé par un(e) assistant(e) maternel(le) en règle générale au domicile de l'assistant(e) maternel(le) ou de l'enfant. Un(e) assistant(e) maternel(le) garde jusqu'à 5 enfants en même temps. Une forme particulière de la garde d'enfant a lieu dans des locaux externes utilisés par deux assistant(e)s maternel(le)s. Ils organisent le travail ensemble – comme dans une institution ouverte en journée – et encadrent jusqu'à dix enfants.

A Brême, tous les assistants maternels sont placés par PiB – Garde d'enfants à Brême – qui s'assure qu'ils ont suivi une formation et les encadre dans leur travail. Tous ont obtenu un agrément officiel.

Jardins d'enfants

Il existe à Brême 277 institutions publiques ouvertes en journée pour les enfants âgés de moins de 3 ans. Il s'agit de crèches, de groupes pour enfants en bas âge, de groupes multi-âges, de cercles de jeux socio-pédagogiques ou d'institutions proches des entreprises. La plupart des

groupes encadrent jusqu'à dix enfants en même temps, les groupes multi-âges jusqu'à dix enfants entre 3 et 6 ans et cinq enfants de moins de 3 ans. Les jardins d'enfants de Brême sont supportés soit par l'établissement communal et autonome de KiTa Bremen soit par les paroisses, les œuvres sociales, les associations parentales et autres organismes indépendants. Toutes ces institutions, à l'exception de quelques organismes commerciaux privés, sont soutenues financièrement par la ville de Brême. Dans toutes les institutions, des collaborateurs spécialisés en pédagogie et en soins sont responsables pour le soutien précoce des enfants.

Participation financière des parents

Le montant de la participation financière des parents dépend des revenus de la famille et de la durée journalière de l'encadrement. La cotisation est toujours calculée selon le barème des cotisations de Brême disponible dans les institutions et sur le site www.bildung.bremen.de. La participation financière des parents est une cotisation annuelle payée en mensualités. La fréquentation d'un cercle de jeu socio-pédagogique est gratuite.

Horaires d'encadrement

Tous les enfants âgés de moins de 3 ans peuvent bénéficier d'un encadrement journalier de quatre heures. Ce nombre d'heures peut être dépassé selon les besoins individuels, par exemple si les parents travaillent tous les deux.

La garde d'enfants en journée est une forme d'encadrement journalier aux horaires très souples s'orientant aux besoins individuels des familles. La durée d'encadrement est de 60 heures maximum par semaine.

Les jardins d'enfants à multi-groupes offrent le plus grand nombre de places avec une durée d'encadrement allant jusqu'à 8 heures par jour ainsi qu'un service de garde en dehors des heures d'ouverture. Dans les institutions à groupe unique, toutes les places ont la même durée d'encadrement. Les jardins d'enfants sont pour la plupart ouverts du lundi au vendredi selon le temps de présence le plus long des enfants. Les cercles de jeux socio-pédagogiques accueillent les enfants deux à trois jours par semaine pendant 3 à 4 heures.

Les enfants sont accueillis toute l'année dans leur jardin d'enfants ou par leur assistant(e) maternel(le), sauf pendant une période de fermeture de quatre semai-



nes, à savoir pendant les vacances scolaires. Les jardins d'enfants d'un même quartier se concertent quant aux périodes de fermeture si bien que vous pouvez toujours trouver une place pour votre enfant dans un autre jardin d'enfants avoisinant.

Inscription

Pour une place dans un jardin d'enfants, veuillez inscrire votre enfant directement dans l'institution. Pour une place chez un(e) assistant(e) maternel(le), l'inscription se fait au PiB – Garde d'enfants à Brême.

Lors de l'inscription, vous devrez toujours remettre un « KiTa-Pass ». Par conséquent, vous ne pouvez inscrire votre enfant que dans une seule institution ou chez un(e) seul(e) assistant(e) maternel(le). Pour ce faire, vous devrez effectuer l'inscription en janvier et indiquer sur le formulaire d'inscription la date d'admission souhaitée. L'inscription annuelle a lieu le 1er août, date à laquelle commence la nouvelle année de jardin d'enfants et où la plupart des places sont réattribuées. Vous pouvez inscrire votre enfant à une autre date, par exemple en cas de déménagement.

ment. Vous devrez alors le faire au moins trois mois avant la date d'admission souhaitée.

Attribution des places

Les jardins d'enfants et assistants maternels disposent d'un nombre restreint de places. Pour cette raison, il se peut que votre enfant ne soit pas admis, là où vous l'avez inscrit. Lors de l'inscription de votre enfant, vous pouvez déterminer si un autre jardin d'enfants avoisinant ou assistant maternel pourrait être pris en considération. Les directions des jardins d'enfants et les conseils spécialisés de PiB se concertent entre eux dans les quartiers afin que le plus grand nombre d'enfants puissent trouver une place près de leur domicile. Si aucune place ne vous est attribuée, vous pouvez alors charger les collaborateurs du service public de vous en trouver une dans tous les quartiers de la ville. Si votre choix se porte sur une seule institution, votre enfant y sera admis dès qu'une place sera devenue vacante.

Veuillez prendre note que, dans les deux cas, l'attribution d'une place peut entraîner un certain délai d'attente.

Interlocuteurs

Ville de Brême:

Numéro Vert (Bürgertelefon Bremen)

☎ 115

La sénatrice pour les enfants et la formation

Veuillez utiliser notre hotline pour la garde d'enfants en journée si vous avez des questions ou si vous désirez obtenir un rendez-vous pour un entretien personnel:

☎ 0421 361-92000

🕒 Horaires Hotline:

Lundi et jeudi de 9h à 11h

Mardi et mercredi de 13h30 à 15h30

Vous pouvez également nous envoyer un mail à:

✉ tagesbetreuung@kinder.bremen.de

Centres d'information avec attribution des places chez un assistant maternel:

PiB – Garde d'enfants à Brême SARL à but non lucratif

☎ 0421 958820777

✉ info@pib-bremen.de

🌐 www.pib-bremen.de

Centres d'information pour jardins d'enfants d'associations parentales:

Centre d'information à l'organisme paritaire pour services sociaux (Paritätische Gesellschaft für soziale Dienste)

☎ 0421 79199-38

✉ kitaberatung@paritaet-bremen.de

Association des groupes d'enfants de Brême (Verbund Bremer Kindergruppen – zusammen groß werden e.V.)

☎ 0421 502663

✉ kontakt@verbundbremerkindergruppen.de

Editrice:

La sénatrice pour les enfants et la formation

Rembertiring 8-12 · 28195 Bremen

🌐 www.bildung.bremen.de